

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 12/01/2018, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 18 janvier 2018, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Alain THOLE, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Maryline PERROT, Marie-Rose GALLOIS, Gérard ROBERT, Maria MARCOS, Bernard NICOLAS, Catherine PITOIS, Martial VINCENT, Béatrice QUILLOUX, Jean-Pierre RIFLER, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Emmanuel GALOSEAU, Marlène SABARLY, Dominique ALAINÉ, Valérie MONTAGNE, Jean BOBILLIER, Annick DROYER, Martine GAUMET, Benoît GOUOT.

Absent : David DIANO.

Excusés : Sylvain TROTTI, Véronique VIAL, Christelle SILVESTRE, Michel PINEAU.

Pouvoirs : Sylvain TROTTI à Aurélio RIBEIRO, Véronique VIAL à Danielle MATHIOT, Michel PINEAU à Benoît GOUOT, Christelle SILVESTRE à Annick DROYER.

Secrétaire de séance : Danielle MATHIOT.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Adoption du Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2018.01 – Installation d'un nouveau conseiller municipal – Monsieur Jean BOBILLIER

Rapporteur : Le Maire

Considérant la démission pour convenances personnelles de Madame Monique HARPE, Adjointe au Maire, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier en date du 14 décembre 2017 ;
Monsieur Jean BOBILLIER, le candidat suivant sur la liste « Rassemblement solidaire », est installé officiellement en qualité de conseiller municipal.

2018.02 – Election du 6ème Adjoint au Maire

Rapporteur : Le Maire

Considérant la démission de Madame Monique HARPE, Adjoint au Maire, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier en date du 14 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°2018.02 décidant de la désignation d'un 6^{ème} Adjoint au Maire ;

Vu l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que « les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire et deux assesseurs au moins parmi les conseillers municipaux, soit par assentiment de la majorité du Conseil Municipal soit par vote formel :

Secrétaire : Béatrice QUILLOUX.

Assesseurs : Francisca BARREIRA, Catherine PITOIS.

Après un appel à candidatures, la candidate présentée est : Maria MARCOS.

S'agissant d'un scrutin à bulletin secret, il a été distribué à chaque conseiller un bulletin de la candidate déclarée et une enveloppe.

Ensuite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne, et a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme fournie par la mairie.

DEPOUILLEMENT

AU TERME DU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN LES RESULTATS SONT LES SUIVANTS :

PRESENTS : 24

POUVOIRS : 4

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS A L'APPEL N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 5

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :23

Nombre de bulletins nuls :0

Nombre de bulletins blancs :2

Suffrages exprimés :21

MAJORITE ABSOLUE :11

La candidate « Maria MARCOS » a obtenu « 21 » voix.

Est proclamée : « Maria MARCOS » : 6^{ème} adjointe au maire de la Ville de Montbard.

2018.03 – Modification partielle de la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des commissions municipales et organismes divers

Rapporteur : Le Maire

Annick DROYER, Martine GAUMET et Christelle SILVESTRE ne prenant pas part au vote, Michel PINEAU et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **modifie** la désignation des membres des commissions municipales et organismes divers dont faisait partie Monique HARPE ou Stephen LOUREIRO, comme suit :

1/ Commissions municipales :

	Membres
Développement économique et finances	Présidente : Laurence PORTE - Maire
	Aurélio RIBEIRO
	Jean BOBILLIER
	Gérard ROBERT
	Sylvain TROTTI
	Emmanuel GALOSEAU
	Valérie MONTAGNE
	Benoît GOUOT
	Christelle SILVESTRE
Solidarités	Présidente : Laurence PORTE - Maire
	Aurélio RIBEIRO
	Catherine PITOIS
	Maria MARCOS
	Béatrice QUILLOUX
	Francisca BARREIRA
	Fabien DEBENATH
	Christelle SILVESTRE

2. Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

- délégué titulaire Maria MARCOS
- délégué suppléant Marie-Rose GALLOIS

3. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

- Laurence PORTE
- Aurélio RIBEIRO
- Danielle MATHIOT
- Alain THOLE
- Abdaka SIRAT

4. Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Catherine PITOIS
- Maria MARCOS
- Béatrice QUILLOUX
- Francisca BARREIRA
- Christelle SILVESTRE

2018.04 – Contractualisation avec le Département dans le cadre du dispositif CAP 100% Côte d'Or pour deux projets structurants

Rapporteur : Le Maire

Vu la délibération 2016.133 du 12/12/16 du Conseil municipal adoptant l'opération de réaménagement du secteur place Buffon - maison Plater – rue Anatole Hugot et sollicitant les subventions possibles notamment du Conseil départemental ;

Considérant le dispositif de contractualisation « Cap 100% Côte d'Or » approuvé par le Conseil Départemental en décembre 2015 ;

Considérant le souhait de la Ville de Montbard de contractualiser au dispositif « Cap 100% Côte d'Or » en tant que ville d'appui pour deux projets structurants, inscrits dans la convention de revitalisation du centre-bourg de Montbard ;

Considérant que le projet de Réaménagement du secteur place Buffon - maison Plater - rue Anatole Hugot est au stade de conclusion des marchés avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation et les travaux pourraient commencer en mars 2018 ;

Considérant que le projet de réaménagement urbain du secteur Carnot et place de la Pépinière royale, estimé à 1 000 000 € HT est au stade des études et que l'avant-projet sommaire sera finalisé fin février 2018 ;

Michel PINEAU et Benoît GOUOT s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- ✓ **sollicite** le Département pour la conclusion d'un contrat « Cap 100% Côte d'Or » pour les deux projets suivants :
 - Réaménagement du secteur place Buffon-maison Plater-rue Anatole Hugot
 - Réaménagement urbain du secteur Carnot et place de la Pépinière royale
- ✓ **actualise** le plan de financement de l'opération « Réaménagement du secteur place Buffon-maison Plater-rue Anatole Hugot au stade des offres retenues à l'issue de la consultation des entreprises comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Travaux	1 080 096 €	Etat – FSIL 2017	360 168 € (accordé)	30,15 %
Maitrise d'œuvre	90 000 €			
Contrôle technique	7 180 €	Région Bourgogne Franche Comté	200 000 € (accordé)	16,75 %
Coordination SPS	3 900 €			
Etude de sol	3 835 €	Département de Côte d'Or	395 308 € (dispositif Cap 100% Côte d'or)	33,10%
Sondages	6 790 €			
Diagnostic amiante et plomb avant travaux	2 545 €	Autofinancement : emprunt et fonds propres	238 870 €	20,00 %
TOTAL	1 194 346 €		1 194 346 €	100,00%

- ✓ **sollicite** du Département de la Côte d'Or, l'autorisation de commencer les travaux (ACT) de l'opération de Réaménagement du secteur place Buffon-maison Plater-rue Anatole Hugot avant la signature du contrat Cap 100% Côte d'Or.

2018.05 – FISAC : opération Collective en Milieu Urbain

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu la délibération n°2016.59 du 18 mai 2016 approuvant les termes de la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire 2016-2022 » ;

Considérant que dans le cadre de cette convention, la Ville s'est engagée à poursuivre ses efforts en matière de redynamisation du commerce en répondant à l'appel à projets FISAC 2017 ;

Considérant que dès l'été 2017, la Ville de Montbard, en partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans de Montbard (UCAM) et les chambres consulaires, a installé un Comité de Pilotage FISAC, qu'une actualisation du diagnostic commercial de Montbard élaboré par PIVADIS en 2010 a été réalisée par le même cabinet d'études ;

Considérant que la Ville a adopté une approche ascendante pour la construction du plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de Montbard, en mobilisant les commerçants et artisans du territoire à travers la tenue d'Ateliers du commerce ;

Considérant que la présente opération s'inscrit dans la continuité de la précédente opération FISAC (achevée en février 2017) et qu'elle est construite autour de 3 enjeux majeurs pour le développement commercial de Montbard :

- 1) **Améliorer l'attractivité commerciale de Montbard** et plus particulièrement de son centre-bourg. Le diagnostic réalisé par PIVADIS et les participants des ateliers du commerce ont mis en exergue le manque de lisibilité du pôle commercial de Montbard et le manque de visibilité des commerces. Afin d'y pallier, il convient de repenser l'urbanisme du centre-bourg mais surtout son urbanité : la façon de vivre, de « consommer » le centre-bourg pour y attirer de nouveaux flux de clientèle et de nouveaux commerçants et artisans à Montbard
- 2) **Adapter le commerce aux nouvelles attentes des consommateurs.** Face à la séniorisation de la population montbaroise et à l'émergence de nouveaux modes de consommation, les commerçants et artisans doivent proposer une offre commerciale moderne, de plus en plus servicielle, répondant aux besoins mouvants d'une multitude de consommateurs,
- 3) **Redonner confiance aux commerçants et artisans en l'avenir commercial de Montbard.** Bien que la situation commerciale de Montbard s'est stabilisée ces dix dernières années, le diagnostic réalisé par PIVADIS et les ateliers du commerce ont mis en lumière un certain pessimisme des professionnels altérant la perception des consommateurs et professionnels sur l'appareil commercial montbarois. Il convient donc de retisser du lien entre commerçants et artisans et créer une dynamique collective ;

Considérant que le plan d'actions qui en découle s'articule autour de 4 axes d'intervention, répondant aux enjeux préalablement établis :

- AXE 1 : Renforcer la centralité commerciale du centre-bourg de Montbard
- AXE 2 : Accompagner à la transition du commerce de demain
- AXE 3 : Fédérer les commerçants et artisans Montbarois
- AXE 4 : Animer et suivre l'opération

Considérant que le plan de financement pluriannuel est présenté en document joint et que le montant total de l'opération est estimé à 1 722 680 € HT ;

Considérant que la présente opération FISAC sera inscrite par avenant à l'article 3.4 « Volet services, commerces et équipements de proximité » à la convention d'opération « Montbard, Pôle de Territoire 2016-2022 » ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** l'opération FISAC telle que validée par le Comité de Pilotage FISAC en date du 20 décembre 2017 et le Comité de Pilotage Centre-bourg en date du 21 décembre 2017 et présentée en document annexe,
- **approuve** le plan de financement pluriannuel associé,
- **sollicite** une subvention à hauteur de 159 735,00 € auprès de l'État dans le cadre du FISAC,
- **autorise** le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

2018.06 – Avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire 2016-2022 »

Rapporteur : Le Maire

Vu la délibération n°2016.59 du 18 mai 2016 approuvant les termes de la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire 2016-2022 » ;

Considérant que sur proposition du Comité de pilotage Centre-Bourg en date du 26 avril 2016, il a été convenu de pouvoir modifier la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire 2016-2022 » par avenant ;

Considérant que trois avenants ont alors été identifiés :

- Un avenant en 2017 concernant les aménagements et orientations retenus dans le cadre du schéma directeur du Parc Buffon,
- Un avenant en 2018 concernant les aménagements et actions retenus dans le cadre de l'étude sur la continuité écologique de la Brenne, de la démarche Terr'innove et de la stratégie d'intervention en faveur du développement commercial de Montbard,
- Un avenant en 2019 concernant les résultats de l'étude d'opportunité sur les usages de l'Hôtel Buffon ;

Considérant que le Comité de pilotage Centre-Bourg du 21 décembre 2017 a validé le principe de fusionner les deux premiers avenants prévus et a validé le contenu de celui-ci ;

Considérant que l'avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire 2016-2022 », joint à la présente délibération modifie les articles suivants :

- Article 3.3 de la convention d'opération concernant le volet patrimoine et environnement,
- Article 3.4 de la convention d'opération concernant le volet services, commerces et équipements de proximité,
- Action 4 « repositionnement et stratégie de commercialisation des ZAE intercommunales » de l'article 4 de la convention d'opération concernant la description du projet de développement du territoire,
- Article 5 de la convention d'opération concernant les financements de l'opération,
- Les annexes de la convention d'opération ;

Considérant que les autres articles de la convention d'opération demeurent inchangés et que l'avenant prend effet à compter de la date du dernier signataire ;

Michel PINEAU et Benoît GOUOT, Annick DROYER, Martine GAUMET et Christelle SILVESTRE s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents et représentés,

- **adopte** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'opération de revitalisation « Montbard, Pôle de Territoire », document joint en annexe de la présente délibération,
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

2018.07 – Avenant portant prolongation de délais pour la délégation de service public contrat d'affermage pour la gestion du Centre nautique Amphitrite

Rapporteur : Abdaka SIRAT

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2012.116 du 18 juin 2012 portant désignation du délégataire et approbation du contrat d'affermage pour la gestion du Centre nautique Amphitrite ;

Considérant que le contrat arrive à échéance le 30 juin 2018 et que le démarrage d'un nouveau contrat de concession le 1^{er} juillet, en pleine saison estivale, est préjudiciable à la bonne continuité et à la qualité du service rendu aux usagers ;

Considérant que la gestion comptable et financière dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, serait facilitée dans le cadre d'un contrat démarrant le 1^{er} janvier ;

Vu l'avis favorable de la commission de concession en date du 8 janvier 2018, pour la prolongation de 6 mois de la durée du contrat en cours, en référence au 6° de l'article 36 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **prolonge** de 6 mois la durée de la délégation de service public contrat d'affermage pour la gestion du Centre nautique Amphitrite
- **approuve** les termes de l'avenant n° 2 audit contrat d'affermage conclu avec la Société du Centre Aquatique Montbard-Amphitrite, dont le projet est joint à la présente note de synthèse ;
- **mandate** le Maire à signer l'avenant et tout autre document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018.08 – Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur : Le Maire

2017.180	14/11/17	Avenant 1 au Marché de travaux « Aménagement du parvis et d'une salle de réunion Place Jacques Garcia – lot 4 : plomberie – sanitaire – chauffage - ventilation ; remplacement radiateurs pour 1844 €
2017.181	17/11/17	Remise en état des végétaux suite à l'effondrement du mur av Mal LECLERC - remboursement Sté Bourgonorm CLID BRET
2017.182	20/11/17	Remboursement sinistre du 15/11/17 - Véhicule contre mât d'éclairage - 1000 € (franchise) par la SMACL
2017.183	20/11/17	Répartition des charges ordures ménagères dans les bâtiments non dotés de conteneurs individuels
2017.184	23/11/17	Attribution du marché subséquent à l'accord-cadre « Fourniture d'électricité » à EDF Direction Collectivités Locales Est pour 2018
2017.185	23/11/17	Attribution du marché subséquent à l'accord-cadre « Fourniture d'électricité » à EDF Direction Collectivités Locales Est pour 2019
2017.186	24/11/17	Bail de location des locaux d'habitation sis 8 rue A. DEBUSSY à compter du 01/01/18 - loyer mensuel de 71.29€
2017.187	04/12/17	Avenant N°5 au marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire – suppression de l'exploitation et la maintenance du bâtiment sis 29b rue Marceau
2017.188	08/12/17	Opération façades - rue de la Liberté / versement d'une subvention de 4 740,25€
2017.189	14/12/17	Restitution de caution pour le logement n°2, 2 rue Edmé Piot pour un montant de 372 €
2017.190	15/12/17	Soutien à l'amélioration énergétique du parc privé - versement de l'aide forfaitaire de 500 €
2017.191		Erreur matérielle
2017.192	15/12/17	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une salle au Physic club - modification horaires
2017.193	19/12/17	Tarifs de l'eau et assainissement pour 2018
2017.194	20/12/17	Tarif des entrées pour le spectacle de théâtre « Desperate Mamies » le 04/02/18 - 12€ plein tarif / 8€ tarif réduit et gratuit - de 12 ans
2017.195	20/12/17	Remboursement de 113.28€ relatif à un sinistre survenu le 15/09/17 - Pollution terrestre avec un véhicule
2017.196	22/12/17	Soutien à la primo-accession – versement de la prime de 2500 €

Le Conseil Municipal donne acte de la communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées.

La séance est levée à 19h55.